Campagne viabilité hivernale 2023-2024

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

VH 2023-2024

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Chaque année en Côte-d'Or, on compte en moyenne :

- **20 jours de verglas**
- **10 jours de neige**

Du 17 novembre 2023 au 18 mars 2024

le dispositif de viabilité hivernale, mis en place par le Conseil Départemental,
doit faciliter les déplacements des automobilistes et assurer leur sécurité sur les routes départementales de la Côte-d'Or.

VH 2023-2024

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Les moyens mis en œuvre

Le Conseil Départemental fait appel pour l'essentiel à ses moyens propres, mais aussi à des entreprises et des agriculteurs.

La réactivité est au cœur de l'intervention. Cette mobilisation des moyens face aux aléas de la météo est essentielle pour rendre les routes aussi praticables et sûres que possible en toutes circonstances.

Le service hivernal fonctionne 24 h/24h pendant toute la période hivernale sur les principaux itinéraires. Ce dispositif se caractérise par des contraintes fortes liées à la variabilité des conditions météorologiques et aux conditions d'exécution des interventions.

En situation dégradée, 3 niveaux de traitement ou service :

- **1 169 km - VH1: déneigés et/ou salés de jour et de nuit en priorité**.

Il s'agit d'itinéraires stratégiques qui concentrent l'essentiel du trafic

- **2 017 km - VH2 : déneigés et/ou salés de jour uniquement de 6h à 21h**

- **2 488 km - VH3 : déneigés de jour uniquement de 6h à 21h**
  avec salage de certaines parties à risque.

VH 2023-2024

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Cet hiver, l'information sur les conditions de circulation sur les routes départementales 24h/24h

Soucieux d'informer au mieux la population et en particulier les usagers de la route, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or via son **C**entre d'**I**nformation et de **G**estion du **T**rafic (CIGT) met en place, chaque hiver, un dispositif d'information en temps réel (en conditions dégradée) sur les conditions de circulation et l'état des routes départementales.

Avant de prendre le volant, chaque automobiliste peut s'informer sur les conditions de circulation des 5 674 km de routes départementales avec :

Une rubrique Inforoute dédiée sur le site internet du Conseil Départemental

www.cotedor.fr

Inforoute Côte d'Or

Un serveur vocal pour connaître la tendance et l'état des routes départementales, en place 24h/24h au **03 80 63 30 63**

VH 2023-2024

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Inforoute Côte d'Or

sur www.cotedor.fr

Une carte présentant les conditions de circulation sur le réseau routier départemental, actualisée plusieurs fois par jour, avec une légende claire :
-**Vert** : circulation normale
-**Orange** : attention quelques zones verglacées et/ou enneigées
-**Rouge** : circulation difficile nécessitant des équipements spéciaux
- **Noir** : route fermée à la circulation

Des messages d'alerte météo, qui permettent aux internautes de préparer et d'anticiper leurs déplacements en Côte-d'Or.

Conditions de circulation	Définition Générales	Exemples d'états représentatifs de la chaussée	
		Neige	Verglas
C1 Circulation normale	Pas de phénomènes hivernaux particuliers. Adhérence normale	Absence	Absence
C2 Circulation délicate	Risques localisés, peu de risques de blocage	Fraîche < à 5 cm ou fondante ou fondue dans les traces ou tassée mais non gelée en surface	Givre localisé, plaques de glace possibles
C3 Circulation difficile	Dangers évidents, risques de blocages importants	Fraîche d'épaisseur comprise entre 10 et 20 cm ou tassée et gelée en surface ou congères en formation	Généralisé
C4 Circulation impossible	Route impraticable, risque d'être bloqué pendant des heures	Fraîche en forte épaisseur ou formation d'ornières glacées et profondes ou congères formées	Généralisé en forte épaisseur

VH 2023-2024

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Des conseils pour les automobilistes

La sécurité sur la route dépend aussi de la responsabilité de chaque automobiliste. Mieux informés, mieux équipés, plus vigilants, ils peuvent en effet réduire considérablement les risques et les conséquences des intempéries sur la circulation (accidents, trafic ralenti, voire paralysé…).

Les règles d'or

- Équiper son véhicule pour l'hiver
- S'informer des conditions de circulation
- Organiser son déplacement à l'avance
- Conduire prudemment
- Faciliter le travail des personnels chargés du déneigement
- Laisser la priorité aux engins de déneigement, ne jamais les dépasser
- En cas de croisement avec un engin, ralentir et serrer à droite
- Ne pas abandonner son véhicule sur une chaussée enneigée